



Dossier de surendettement

Par **Frederique dupont**, le **15/01/2017 à 08:31**

Bonjour je souhaiterais savoir si on fait un dossier de surendettement est ce que la banque de France peut saisir votre véhicule et est ce que je peux créer une micro entreprise pour m'en sortir malgré ce dossier de surendettement merci cordialement

Par **Visiteur**, le **15/01/2017 à 08:51**

Bjr,
Si vous n'avez pas été condamné, si vous n'êtes pas sous curatelle ou tutelle, pas d'interdiction de gérance, vous avez je pense le droit de créer une entreprise.

En revanche, je pense que ce sera difficile sur le plan bancaire et que votre activité et vos comptes seront surveillés de près.

Par **youris**, le **15/01/2017 à 10:09**

bonjour,
dans votre plan de surendettement, il doit être mentionné que vous ne pouvez pas augmenter votre endettement.
en outre, vous aurez du mal à trouver un organisme de crédit qui accepte de vous faire un prêt dans votre situation.
En signant le plan conventionnel de redressement vous vous êtes engagée à informer les créanciers de toute modification de votre situation personnelle, professionnelle ou matérielle ayant des incidences notables sur vos capacités de remboursement.
la Bdf ne fait jamais de saisie, ce sont les créanciers qui peuvent le faire.
durant le plan de surendettement, les créanciers doivent arrêter leurs poursuites contre leur débiteur.
salutations

Par **Frederique dupont**, le **15/01/2017 à 18:04**

Merci pour ces renseignements je veux faire les démarches et pour l'aide financière j'ai demandé au pôle emploi si la banque de France me prend pas ma voiture et dans le but de m

en sortir financièrement merci à vous tous